

Réunion de la Commission du 31 mars et 1er avril 2023

Plan du document

- A. Relations FFBB <> Clubs
- **B.** Relations Clubs <> Clubs
- C. Club 3.0
- D. Soutien aux Clubs / PSF
- E. Suivi du Séminaire

Bureau Fédéral / Comité Directeur Pour mémoire ou rappel

Bureau Fédéral / Comité Directeur Pour information

Bureau Fédéral / Comité Directeur Pour précision ou avis

Bureau Fédéral / Comité Directeur Pour validation

Rappel des trigrammes

AAE	Annie ANDRE	MGT	Michel GILBERT	DTY	Dominique TILLAY
AMA	Anne-Marie ANTOINE	GGI	Gilles GREGORI		Femme CVL (à désigner)
SAY	Sylvie AUBRY	SHT	Sophie HEMBERT		
СВА	Carole BARBA	SLZ	Steeve LAGRENEZ	PDS	Pierre DEPETRIS
MBT	Mattéo BEAUJANNOT	CLX	Corinne LEDOUX *	MSS	Matthieu SOUCHOIS
RBO	Richard BERGAMO	MMY	Michel MARGUERY	AVZ	Audrey VILLERMOZ
MCC	Marylise COCHENNEC	FMN	Franck MONTAGNON	PLB	Pacific LAMOUR-BOUQUERAND
GDK	Guillaume DE KERMEL	GNN	Gérald NIVELON	ACN	Alan COURGEON
BDS	Brigitte DESBOIS	MPD	Marie PARAGEAUD	FEY	Félicie ELKARAMANY
FXF	François-Xavier FAVAUDON	JPR	Jacques PERRIER		
BFR	Bernard FOURNIER	CSN	Cathy SALMON		
IGD	Isabelle GERARD	DTU	Didier TAFFINEAU	*	En cours d'intégration



PRÉCISIONS ET SUIVI PROCESSUS D'AFFILIATION 2023 - 2024

Relation FFBB <> Clubs

Renouvellement d'affiliations des associations

Précision dans le processus d'affiliation - Suite au Séminaire de Troyes



Saison 2022 - 2023

 L'avis du CD/CT et de la LR étaient sollicités après la réception du dossier complet d'affiliation.



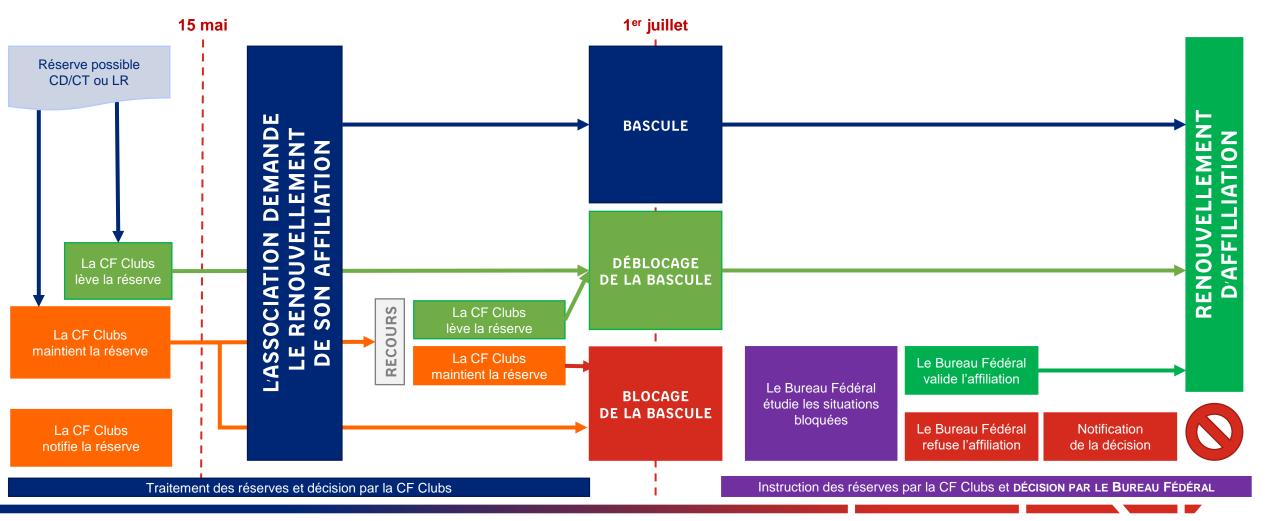
Saison 2023 - 2024

- L'avis du CD/CT et de la LR seront sollicités dès la réception de la demande d'affiliation sans attendre la complétude du dossier.
- Le dossier ne sera toutefois étudié qu'une fois complet par la Commission pour présentation en Bureau Fédéral

Cette modification n'impactant que la procédure interne de fonctionnement, elle n'entraine aucune modification des Règlements Généraux de la Fédération

Renouvellement d'affiliations des associations

TRAVAIL EN RELATION AVEC LE SERVICE INFORMATIQUE



DÉPLOIEMENT DU CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN AUPRÈS DES CLUBS

Relation FFBB <> Clubs

CONTEXTE

- La simplification administrative avait conduit à une évolution de la gestion des agréments « Jeunesse et Sports » délivrés jusqu'alors par les services de l'Etat. Si la possibilité d'être agréé par les services de l'Etat demeurait, la simplification mise en œuvre conduisait à considérer comme « agréée sport » pour les services de l'Etat toute association affiliée à une fédération agréée par le ministère chargé des Sports.
- La loi du 24 aout 2021 confortant les principes de la République a institué <u>le Contrat d'Engagement Républicain et son décret d'application</u>. Ces dispositions ont modifiées la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations en créant un article 10.1 imposant la signature du CER pour toute demande de subvention.



- <u>Le décret du 10 juin 2022 vient préciser les conditions d'attribution et de retrait de l'agrément accordé aux associations sportives et aux fédérations sportives</u>. Le décret modifie
 - L'article L121-3 qui prévoit les conditions d'agrément avec notamment la transmission des statuts auxquels sont désormais annexé le CER.
 - Crée une nouvelle disposition d'information des fédérations en direction des préfets de départements des associations affiliées. Dans ce cadre, il est demandé d'y joindre l'attestation de souscription du contrat d'engagement républicain mentionnée au 4° de l'article R. 121-4.
 - <u>Le recueil par la FFBB dans un délai courant jusqu'à fin aout 2024 pour nos associations déjà affiliées l'attestation mentionnée au 4° de l'article R. 121-4 du même code avant le 25 août 2024. Au terme de ce délai, la fédération sportive rend publique la liste des associations affiliées dont l'agrément continue de produire ses effets du fait de la transmission de l'attestation.</u>

PROPOSITION

 La transmission des statuts auxquels sont annexé le CER devient un élément obligatoire dans le processus d'affiliation. Cette proposition a pour objectif d'apporter une simplification administrative pour les clubs avec le maintien du principe « l'affiliation vaut agrément ».

2022-2023

2023-2024

2024-2025

Pédagogie

Accompagnement

Obligation

Préparation

Transition

Application

PROPOSITION - RETARD PRIS DANS LA MISE EN ŒUVRE INITIALEMENT PRÉVUE

2022-2023

2023-2024

2024-2025

- Octobre 2022 : Validation par le BF et le CD du principe. Début du travail pour modification règlementaires saison 2023-2024
- Janvier 2023 : Information aux CD/CT et LR sur le CER lors du Séminaire des Dirigeant-e-s
 - Impact pour les CD/CT et LR en tant qu'association / Lien avec l'évolution éventuelle des Statuts
 - Impact pour les associations affiliées et préparation de l'accompagnement
- Février Mars 2023 : Mise en cohérence de la base FBI par les CD/CT
 - · Croisement des numéros d'affiliations, numéro RNA (ou TGI), numéro SIRET
 - Mise en conformité des noms des clubs avec les déclarations en préfecture
 - Point d'étape et rappel lors des réunions de Zones
- A partir de février 2023 : Accompagnement des clubs vers l'enregistrement au répertoire SIRET

PROPOSITION - RETARD PRIS DANS LA MISE EN ŒUVRE INITIALEMENT PRÉVUE

2022-2023

2023-2024

2024-2025

- Octobre 2022 : Validation par le BF et le CD du principe. Début du travail pour modification règlementaires saison 2023-2024
- Avril 2023 : Mise en cohérence de la base FBI par les CD/CT
 - Croisement des numéros d'affiliations, numéro RNA (ou TGI), numéro SIRET
 - Mise en conformité des noms des clubs avec les déclarations en préfecture
- Échéance de mise en œuvre : 15 mai 2023 (avant ouverture de e-affiliation)

Charge de travail transmise aux CD/CT liée à l'impossibilité d'utiliser « RNApi - PoC d'une mini API de recherche dans le RNA » pour croisement de données de l'Etat automatisé avec notre base de données FBI

PROPOSITION - RETARD PRIS DANS LA MISE EN ŒUVRE INITIALEMENT PRÉVUE

2022-2023

2023-2024

2024-2025

- Organisation d'un webinaire (accessible en replay) en relation avec la CF Sociétés et Mixités sur le Contrat d'Engagement Républicain
 - Objectif de la démarche : ne pas en faire une « obligation administrative » mais bien en engagement de l'association
- Assemblée Générale des CD/CT et LR
 - Mise en conformité des Statuts des CD/CT et LR à l'occasion des AGE avec l'ajout en annexe aux Statuts du Contrat d'Engagement Républicain signé
 - Occasion d'un rappel sur le CER

B. Relation Clubs <> Clubs

VP: GERARD Isabelle

ANTOINE Anne-Marie, BERGAMO Richard, FOURNIER Bernard, GILBERT Michel, GREGORI Gilles, MONTAGNON Franck, TAFFINEAU Didier, TILLAY Dominique

RETOUR D'INFORMATION SUR LES ENTRETIENS AVEC LES CTC

Relation Clubs <> Clubs

Entretiens menés en visio avec les CTC à renouveler au 30 avril 2023

Constat n°1:

Le canal de diffusion de l'information ne permet pas d'atteindre la cible et l'objectif recherché.

- La diffusion de l'information sur l'évolution par l'unique canal eFFBB a très clairement montré ses limites :
 - Clubs non informés des modifications (malgré les notes et les webinaires)
 - Informations inaccessibles sur eFFBB (informations disponibles après 9 clics si on trouve le bon 1^{er} clic!)
 - L'information ne va pas aux dirigeant es (il faut qu'ils aillent à l'information sans savoir qu'elle existe)

Constat n°2:

Les structures n'ont pas ou peu intégré les modifications apportées cette année

- Maintien de l'existence Entente / Inter-Equipe à l'intérieur d'une CTC
- Poursuite de la « sur règlementation » sur les niveaux départementaux non qualificatifs

Entretiens menés en visio avec les CTC à renouveler au 30 avril 2023

Constat n°3:

Les modifications proposées lorsqu'elles sont expliquées sont généralement plutôt bien accueillies, même si les interlocuteurs sont lassés des évolutions permanentes

- Sans accompagnement, les modifications pour des clubs non concernés ou des personnes non expertes semblent complexes
- Lorsqu'elles sont discutées avec les dirigeant-e-s de clubs, elles sont très majoritairement bien accueillies (5/6 remontées négatives sur 92 entretiens menés soit environ 5%!)
- Instabilité règlementaire globale qui ne permet pas aux dirigeant es d'être serein es

Constat n°4:

La superposition « Pacte Officiels 2024 » et Ecole d'arbitrage a crée de la confusion

- Fin des écoles d'arbitrage Niveau 1 et 2 dans certains territoires
- Poursuite des écoles d'arbitrage Niveau 1 et 2 dans d'autres territoires

Entretiens menés en visio avec les CTC à renouveler au 30 avril 2023

Constat n°5 :

Excès de règlementation pour les clubs et lassitude

- « On en a raz le c## de se faire ch## avec les règlements » (situation des AS et des droits sportifs)
- « La règlementation devient un frein au développement de nos projets »
- « On passe plus de temps à surveiller qu'on ne fait pas d'erreur pour éviter les amendes qu'à faire faire du basket »
- « On fait avec, mais on fait ce qu'on peut »

Constat n°6 :

Bonne volonté de certains clubs de s'engager dans les actions fédérales, mais elles sont souvent lourdes pour les clubs

- Sollicitation de référents thématiques trop nombreuses
- Surcout pour ceux qui veulent mettre en place notamment les pratiques VxE (Labels chaque année + Formation)
- Choix du « laisser faire » par les licenciés pour le 3x3 (pas ou peu d'implication des clubs)

Entretiens menés en visio avec les CTC à renouveler au 30 avril 2023

Constat n°7:

De nombreuses CTC ont été exclusivement constituer pour de la coopération sportive en 5x5



- Certaines situations ont été tacitement actées et deviennent problématiques
- Volonté de fusionner pour lever les obligations freins règlementaires
- Pas d'implication dans le développement, uniquement de la proposition d'offre de pratique 5x5 au meilleur niveau pour chacune et chacun (ou tout simplement de la pratique, notamment féminine)

Constat n°8:

Certains clubs, malgré la solidarité au sein des CTC, sont en très grandes difficultés et se sentent à l'abandon

- La Fédération et ses structures sont considérées comme des organismes de contrôle et de surveillance
- Attentes exprimées sur de l'écoute, du conseil, du soutien (si possible aussi régulier que les sanctions reçues !)

PROPOSITIONS THÉMATIQUES SUITE AUX CONSTATS ÉVOQUÉS SUIVI DES ÉVOLUTIONS DE CTC

Relation Clubs <> Clubs

Propositions

Pour donner suite aux constats n°1 à 3

- Faire évoluer notre communication en direction des clubs via une plateforme plus accessible et plus ergonomique que eFFBB
 - Les demandes d'aménagements faites pour eFFBB ne sont pas suivi d'effets (accès aux fiches pratiques par exemple).
 - L'outil doit devenir accessible au plus grand nombre et pas seulement à un cercle fermé de personnes disposant d'un accès.
- Renforcer les moyens d'information des Ligues et des Comités sur les évolutions fédérales pour une meilleure déclinaison des politiques en direction des clubs
 - Prendre plus de temps pour les changements (intégrer le délai de latence du à l'appropriation par les structures)
 - Renforcer la pédagogie sur les évolutions portées (ne pas se limiter à l'évolution règlementaire et expliquer plus le fond des modifications)

Propositions

Pour donner suite aux constats n°6

- Solliciter moins de référents thématiques en renforçant un accès plus libre à l'information (moins cibler plus partager) et engager les structures dans la même démarche.
- Faire évoluer le principe sur les labels VxE
 - Différencier sémantiquement les labels « gage de qualité » et les labels « autorisation à proposer une pratique » pour une meilleure compréhension
 - Intégrer dans le tarif d'affiliation de TOUS les clubs une augmentation forfaitaire (10 € à 20 €) permettant d'accéder gratuitement aux labels « autorisation à proposer une pratique » pour ne pas faire payer seulement ceux qui souhaitent mettre en place.
 - Baser l'autorisation de proposer la pratique sur les conditions de labellisation et non sur un paiement préalable (souvent considéré comme un achat de kit)

Propositions

Pour donner suite aux constats n°7

• Travailler en relation avec la DAJI sur un nouveau type de collaboration purement sportive en 5x5 et poursuivre la réflexion autour de la cohabitation Union et CTC

POUR DONNER SUITE AUX CONSTATS N°8

- Poursuivre le travail de structuration du Service Clubs et du Pôle Clubs et Territoires afin d'apporter un service d'accompagnement type DLA (Dispositif Local d'Accompagnement)
- Renforcer l'accès aux outils et information

Suivi de l'évolution des CTC

SUITE AUX ENTRETIENS AVEC LES CTC À RENOUVELER

- Renforcer le travail d'information pour les CTC pour les accompagner vers le nouveau format sur la saison 2023 – 2024
 - Débuter les visio d'accompagnement plus tôt dans la saison, notamment pour les CTC non renouvelables
 - Transmettre les informations directement aux CTC avec le support simplifié de présentation en cours de construction.
- Etudier une option supplémentaire d'engagement solidaire possible dédié au 5x5 autour du développement de la pratique féminine (ouverture vers les clubs souhaitant travailler uniquement sur le 5x5)
- Poursuivre le travail d'information des structures, notamment les Comités Départementaux / Territoriaux pour confirmer la simplification des flux de licenciés.
 - A travailler avec la CF 5x5 sur un travail par strate de Comités pour s'adapter au mieux spécificités des territoires

ASSOCIATION SUPPORT CTC (EXPÉRIMENTATION)

Relation Clubs <> Clubs

Association Support CTC (Expérimentation)

PROJET CTC VAL DE LORRAINE

Objectif:

- Création d'une association de coopération qui assurera la mission de groupement d'employeurs pour les associations sportives du territoire du Val de Lorraine
- Rappel : Engagement solidaire « Option n°1 : Structuration et Mutualisation d'emploi »

Clubs bénéficiaires :

- OFP Basket : Section Basket de l'Omnisports Frouard-Pompey (créé en 1970)
- B.C. Liverdun : Club créé en 1989
 - Saison 2022-23 : Nombre de licenciés respectifs
 - OFP Basket: 147 (62% de l'effectif total)
 - BC Liverdun : 91 (38% de l'effectif total)
 - Forte culture formation à l'OFP Basket. Club qui disposait d'un salarié temps plein qui a notamment développé l'École de Mini-Basket de 2015 à 2022 (évincé)
 - Forte culture basket féminin au B.C. Liverdun (équipe sénior championne départementale 2021-22).

Association Support CTC (Expérimentation)

PROJET CTC VAL DE LORRAINE

- Création d'une CTC en 2023-2024 : CTC Val de Lorraine
 - Régulariser l'Entente OFPL : En 2022-23, 12 équipes en entente / règlement : 3 au maximum
 - Poursuivre une coopération qui donne satisfaction, l'intensifier et la rendre pérenne
 - Permettre aux deux structures de mieux s'organiser sportivement pour soutenir le plan de formation commun aux deux clubs
 - Porter des projets plus ambitieux qui permettront de proposer des offres de pratiques plus avancées.
 - Porter une dynamique basket à l'échelle du territoire
 - Permettre aux deux structures de s'institutionnaliser et de se développer
 - Promouvoir notre culture : l'éducation aux valeurs du sport et au sens du collectif
- Le plan de développement de la CTC s'articule autour de deux axes stratégiques majeurs :
 - Le plan de développement « Clubs » qui vise à faire évoluer les deux structures coopératrices afin qu'elles puissent proposer une offre de pratique et d'activités plus élaborée à leurs licencié(e)s;
 - Le plan de développement « Territoire » qui vise à initier, faire découvrir la pratique de basket et les activités des clubs à des publics très différents, mais non licenciés.

Association Support CTC (Expérimentation)

PROJET CTC VAL DE LORRAINE

- Pourquoi une association de coopération ?
 - Spécificités qui nécessitent la création d'une association support
 - <u>C'est l'association de coopération qui portera l'emploi mutualisé entre l'OFP Basket et le B.C. Liverdun.</u>
 - Pas d'embauche possible pour les deux clubs :
 - OFP : Section Basket de l'Omnisports qui est l'employeur = L'Omnisports ne souhaite pas embaucher
 - BC Liverdun : club qui a besoin de se restructurer = Pas en capacité
 - Pour mettre en place un groupement d'employeur pour les structures sportives du territoire
 - Pour fédérer d'autres acteurs du sport territorial afin d'engager des actions communes
 - Pour disposer de nos propres ressources humaines et internaliser les compétences.
 - Pour donner une légitimité institutionnelle à l'initiative d'engager une démarche collective pour élaborer un Projet Sportif
 Territorial.
 - La gouvernance de l'association créée devra être représentative des structures coopératrices. Des élus des bureaux respectifs de l'OFP Basket et du B.C. Liverdun devront siéger à la direction de l'association de coopération.



DE KERMEL Guillaume, DESBOIS Brigitte, DESSENE Stéphane, LAGRENEZ Steeve, HEMBERT Sophie NIVELON Gérald, FAVAUDON François-Xavier, MARGUERY Michel

SUIVI DES FICHES PRATIQUES

Club 3.0

Suivi des fiches pratiques

- Nécessité de faire évoluer l'accès à l'outil « Fiches pratiques » dans eFFBB
 - Demande de visibilité sur la page d'accueil de eFFBB (sans suite effective) ; les fiches sont actuellement disponibles après au minimum 4 étapes quand on sait où elles sont!
- Pour mémoire actuellement :
 - 45 fiches sont publiées,
 - 13 sont en cours de publication,
 - 15 sont en construction avec les autres délégations fédérales
- Bilan de l'audience des fiches :



PROJET « MINI MOVIE »

Club 3.0

TRAVAIL SUR LES « CO EN RELATION AVEC LA CF DIRIGEANT·E·S

Club 3.0

D. Soutien aux clubs / PSF

VP: ANDRE Annie,

BARBA Carole, CALLIOS David, COCHENNEC Marylise, DESBOIS Brigitte PARAGEAUD Marie, PASCO Sandrine, SALMON Cathy



POINT SUR LES ENTRETIENS INDIVIDUELS CAMPAGNE PSF 20212

Soutien aux clubs et PSF Clubs

ORGANISATION PSF CLUBS

Soutien aux clubs et PSF Clubs



MAILLAGE TERRITORIAL

Suivi du Séminaire

COMPÉTITION LIGHT

Suivi du Séminaire



Prochaine réunion 30 juin et 1^{er} juillet 2023



117 rue du Château des Rentiers - 75013 Paris Tél. 01 53 94 25 00 - www.ffbb.com











